



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 59931

Texte de la question

M Claude Birraux attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur le remboursement des examens et de la consultation cardiaques. Aussi, il lui demande quels examens sont concernés et pour quels motifs, sachant que deux fois sur trois un examen cardiaque permet de découvrir des anomalies et que la rapidité d'intervention et la précision du diagnostic peuvent sauver des vies.

Texte de la réponse

Reponse. - La révision de la nomenclature concernant les actes de cardiologie est en cours d'examen au sein de la commission compétente. Lorsque des propositions lui seront faites, le ministre des affaires sociales et de l'intégration les étudiera avec attention avant de prendre une décision. Il s'agit d'un dossier dans lequel ne doivent être perdues de vue ni les considérations de santé publique, ni les contraintes économiques, ni les évolutions des techniques médicales. Sur tous ces points, le ministre souhaite disposer d'avis clairs et il procédera aux consultations nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59931

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3079